

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **43 (1907)**

Heft 22

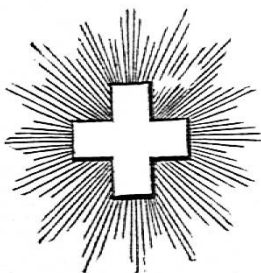
PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *La mutualité scolaire en Belgique.* — *Chronique scolaire : Genève, Jura bernois, Vaud.* — *Revue de la Suisse allemande.* — *Bibliographie.* — *Erratum.* — PARTIE PRATIQUE : *La question du rang à l'école.* — *Biographie : Louis Pasteur.* — *Composition : Un nid d'hirondelles. Un jeu. Les clochers.* — *Dictées.* — *Variété : Comment on embarquait autrefois.* — *Compte de notre soirée.*

LA MUTUALITÉ SCOLAIRE EN BELGIQUE.

Ma dernière lettre vous disait qu'il existe en Belgique plusieurs sortes de mutualités et que je ne vous parlerais, avec quelques détails, que des *mutualités scolaires de secours* et des *mutualités scolaires de retraite*.

A la vérité, les premières sont loin d'avoir atteint le développement des secondes et d'être aussi populaires qu'elles. Et cependant elles sont d'une grande utilité matérielle et morale.

Dans une de ses conférences, M^{lle} Marie du Caju, une des plus vaillantes propagandistes de la mutualité scolaire, disait ceci : « Beaucoup d'enfants ne sont guère soignés, parce qu'il est impossible de suffire aux frais de la maladie dans un ménage où l'on a bien de la peine à nouer les deux bouts tant bien que mal, plutôt mal. Les parents n'aiment pas mettre le petit malade à l'hôpital, et celui-ci n'y irait pas de bon gré. Il languit donc chez lui, privé de tous soins médicaux, parfois seul pendant que les parents sont au travail, ou bien confiés à la garde incertaine d'un aîné, ou d'une voisine qui doit suffire en même temps à sa propre besogne. Cela dure jusqu'à ce que le mal devienne absolument grave : alors les parents se résignent à recourir au médecin ou à l'hôpital. Mais il est souvent trop tard; si l'enfant guérit promptement quand il est bien soigné, les ravages d'un mal négligé deviennent irréparables chez lui en peu de temps aussi. Parfois il meurt, ou bien il reste

débile et maladif pendant longtemps, peut-être pour toujours. Et le voilà incapable de gagner sa vie, ce qui, pour lui, ne vaut guère mieux que d'être mort. »

L'exactitude de ce sombre tableau frappe quiconque est un peu au courant de la vie dans les grands centres industriels de la Belgique.

La société de secours mutuels est donc destinée à assurer aux enfants les soins médicaux et les médicaments nécessaires dès le début de la maladie et sans intervention de l'assistance publique. On nous rapporte même que, dans certaines sociétés, on accorde aux mères travaillant au dehors une indemnité qui compense la perte de leur salaire, de sorte qu'elles peuvent rester au chevet de leurs enfants malades et leur prodiguer leurs soins.

A cotés des avantages matériels incontestables des sociétés scolaires de secours mutuels, les avantages moraux ne sont pas moins appréciables. Ces associations font l'éducation des enfants en leur enseignant de bonne heure la pratique de la solidarité, en leur aidant à comprendre la grande loi sur laquelle se base cette solidarité « Nul ôe nous ne vit pour soi-même. »

Très généralement, les mutualités de secours forment, du reste, comme une espèce de section de la mutualité de retraite. Un seul et même comité les dirige toutes deux et dans les localités où existe une société mutualiste pour adultes, la branche scolaire en fait partie. Ainsi les services se font à frais moindres et la section cadette assure le recrutement de son aînée.

En Belgique, les lois de l'État concernant les sociétés mutualistes et leur concédant divers avantages, tels que le taux de 4½ %, s'appliquent également aux mutualités scolaires de secours.

Toutefois, malgré les encouragements gouvernementaux, malgré la propagande persévérante des inspecteurs scolaires et du corps enseignant, les sociétés n'ont pas réussi à s'implanter partout. Les luttes d'ordre politique et économique nuisent considérablement au développement des mutualités scolaires. Dans les contrées industrielles où le socialisme est très puissant, dans le Hainaut par exemple, les sociétés de secours n'ont pas atteint le développement qu'on avait espéré.

Par contre la mutualité scolaire de retraite jouit d'une vogue que les chiffres cités à la fin de cette lettre permettront d'apprécier. Toutefois, il convient de remarquer qu'il existe des localités industrielles où cette œuvre de rédemption sociale ne trouve guère d'appuis. L'ignorance, l'insouciance des parents, la méfiance à l'égard de l'instituteur ou du gouvernement, l'im-

possibilité de former un bon comité sont des obstacles contre lesquels viennent se butter les efforts dévoués des instituteurs. C'est ainsi que dans la localité que j'habite, les affiliés à la caisse scolaire de retraite sont une insignifiante minorité.

Pour bien comprendre l'organisation de la mutualité scolaire de retraite il est nécessaire de connaître le fonctionnement de la caisse de retraite patronnée par l'Etat belge.

Cette caisse prépare des rentes pour la vieillesse ou l'incapacité de travail. Les versements qu'on y opère constituent donc une œuvre de prévoyance en vue d'un but très éloigné.

Un simple calcul permet de constater que les versements opérés à cette caisse sont de beaucoup préférables à ceux qu'on effectue à la caisse d'épargne.

Supposons qu'un ouvrier versé, à partir de l'âge de 20 ans jusqu'à 65 ans, une somme annuelle de 20 francs à la Caisse d'épargne de l'Etat. Un autre ouvrier verse la même somme pendant le même temps à la Caisse de retraite. La Caisse d'épargne servira au premier un intérêt annuel de fr. 46,20 et le capital auquel il aura droit sera de 1539 fr. environ.

A la Caisse de retraite — et cela grâce à des opérations que nous exposons plus loin — la rente annuelle sera de 311 fr. et le capital au décès du rentier, reviendra intégralement aux héritiers, déduction faite de 3 % pour frais administratifs.

La Caisse de retraite fournit à chacun le moyen de se constituer une rente viagère incessible et insaisissable et d'assurer à ses héritiers un capital payable au décès.

Il existe, du reste, trois modes de versements à opérer à cette caisse.

Le versement à *capital abandonné* fournit une rente élevée, mais les sommes déposées y deviennent la propriété de la Caisse de retraite, le capital est perdu pour l'assuré et pour ses héritiers. Les primes accordées par l'Etat et par les Provinces sont toujours versées à capital abandonné.

Dans les versements à *capital réservé*, toutes les sommes déposées reviennent aux héritiers du propriétaire du livret, à son décès.

Il existe un troisième mode de faire, recommandable, c'est la combinaison des versements à la Caisse de retraite et à la Caisse d'assurance sur la vie. Ce mode consiste à effectuer une partie de ses versements à capital abandonné, pour se garantir une pension plus élevée, ensuite une autre partie de ses versements à la Caisse d'assurance dans le but de se procurer un capital remboursable au décès.

Primes de l'Etat. La loi du 10 mai 1900 assure de multiples avantages aux mutualités de retraite.

Tous les affiliés belges (de même les personnes de nationalité allemande ou neuchâteloise qui résident en Belgique depuis 10 ans au moins) ont droit aux primes de l'Etat.

Le montant de la prime annuelle est fixé à fr. 0,60 par franc et par livret, à concurrence de fr. 15 versés. On n'a plus droit aux primes lorsque toutes les sommes inscrites au livret suffisent pour que l'on ait une pension de 360 francs à capital abandonné et à 65 ans.

A toute mutualité reconnue, il est alloué une subvention de 2 fr. pour chaque livret où il a été versé 3 fr. au moins.

En 1903, les primes de l'Etat afférentes aux versements se sont élevées à 3 283 276 fr. et ont été réparties entre 465 918 affiliés.

Voici les montants des sommes versées directement à la Caisse de retraite en 1903 par quelques provinces belges :

Hainaut,	120 000 francs.
Namur,	80 000 »
Brabant,	77 000 »
Anvers,	38 000 »

Affiliation. L'âge d'affiliation à la Caisse de retraite est fixé à 6 ans, mais les affiliés qui opèrent leurs versements directement à la Caisse de retraite — dans les bureaux de poste ou dans les banques — ne bénéficient des primes qu'à partir de 16 ans.

On peut donc s'affilier en dehors de l'école, mais l'affiliation par l'école offre de nombreux avantages et c'est ce qui a fait le succès des sociétés scolaires de retraite.

Les parents sont déchargés du soin de démarches ennuyeuses auxquelles ils se soumettent d'autant moins volontiers qu'ils sont ignorants ou illettrés, et surtout la régularité des versements est assurée par le contrôle de l'instituteur. L'émulation est aussi un facteur de succès dans cette œuvre de prévoyance. Ensuite la mutualité de retraite reconnue et établie à l'école présente les avantages des autres sociétés mutualistes : primes de l'Etat, primes des provinces et des communes, dons des particuliers, souscriptions des membres honoraires. Le petit tableau suivant permet de se rendre compte facilement des grands avantages matériels accompagnant les versements à la Caisse scolaire. Il est tiré d'une brochure très populaire d'un instituteur belge, M. C. Lisaé, de Sivry.

Il s'agit d'un écolier affilié à la mutualité scolaire et versant 1 franc par mois, ou 12 francs par an.

Versement de l'écolier en un an	Prime de l'Etat aux mutualités: 2 fr. par livret (art. 12 de la loi)	Prime variable de la mutualité	Subside annuel de l'Etat : 60 %	Subside annuel (variable pour chaque province) Hainaut	TOTAL au bout de l'année
12 fr.	2 fr.	1 fr.	9 fr.	3 fr.	27 fr.

Ce jeune mutualiste trouvera chaque année 27 francs inscrits à son livret de retraite, bien qu'il n'ait versé personnellement que 12 francs.

C'est donc un beau placement, très commode, très sûr et surtout très fructueux.

Mode de versement. On accepte à l'école des versements de 5 centimes par semaine. Chaque fois que l'instituteur a reçu un franc d'un élève il le dépose dans la Caisse de l'Etat — à la Poste ou à la Banque — qui l'inscrit dans un Livret officiel. D'autre part l'enfant a un calepin sur lequel se trouvent consignées toutes les petites sommes qu'il apporte en classe. Les parents peuvent donc contrôler les versements de leurs enfants. Ils peuvent également vérifier les versements opérés à la Caisse de retraite par la comparaison entre les deux livrets.

Le travail exigé par ces opérations financières est parfois assez considérable pour que les instituteurs s'en plaignent.

Il serait désirable que le gouvernement simplifiât leur besogne et diminuât le nombre des paperasses dont il inonde le pays à certaines époques de l'année. J'ai dû moi-même m'occuper de remplir les formulaires d'une société mutualiste et j'ai constaté que ce n'était pas une petite affaire. Il est peu de pays où l'on soit aussi paperassier que dans le royaume de Léopold II.

Pour stimuler le zèle des instituteurs, le conseil provincial du Hainaut a distribué des récompenses en livres et décerné des diplômes à ceux qui se faisaient remarquer par le succès de leur propagande. Il leur accorde aujourd'hui, dit M. Caille, une bourse d'étude de 25 francs.

Comité de la mutualité scolaire. L'administration de la mutualité scolaire n'est cependant pas l'affaire de l'instituteur seul. Généralement c'est un comité qui s'en charge. Le président et le vice-président sont choisis de préférence parmi les membres des conseils communaux ou des bureaux de bienfaisance. Le secrétaire et le trésorier sont des instituteurs. Le comité s'efforce d'adjoindre à la société des membres protecteurs (dont le versement annuel est généralement de 5 fr.) et des membres honoraires versant 1 fr. par an.

L'initiative des sociétés scolaires est prise par les instituteurs. Dans les petites communes, toutes les classes ne forment qu'une seule société dirigée par un comité unique.

L'affiliation des enfants pauvres a fait l'objet d'une étude

présentée au II^{me} congrès international de la mutualité (Liège 1905).

Je ne cite ici que quelques conclusions de ce travail. Des mesures s'imposent pour faciliter l'affiliation et les versements des enfants pauvres à la Caisse de retraite. Les bureaux de bienfaisance et les communes s'entendront à cette fin.

L'intervention personnelle des indigents sera exigée.

Les administrations de charité, les établissements de bienfaisance, tant publics que privés, seront invités à créer des mutualités de retraite en faveur de leurs protégés.

Une localité des environs de Dinant accorde, à titre de prix, à la fin de l'année scolaire pendant laquelle un enfant atteint l'âge de 6 ans, un livret de retraite d'un import de 3 fr., versés à l'aide des fonds communaux.

Les droits d'entrée et cotisations sont payés intégralement par la commune dans une société de secours mutuels reconnue, en faveur des orphelins de moins de 14 ans.

Propagande. Le congrès des sociétés mutualistes qui eut lieu à Anvers en 1898 reconnut la nécessité d'organiser des conférences spéciales pour le personnel enseignant. Les inspecteurs cantonaux furent chargés de les donner. Des traités et tableaux de propagande répandus partout contribuent à faire connaître les bienfaits de la mutualité. Dans certaines écoles, on distribue, à titre de récompenses, des placards qui indiquent, pour les différents âges, les cotisations à verser à la Caisse de retraite pour obtenir une pension déterminée et font ressortir les subsides importants dont jouissent les mutualistes.

Résultats statistiques. Voici, pour terminer, la voix des chiffres, éloquente malgré sa sécheresse.

C'est de 1896 que date la première mutualité scolaire belge fondée par M. le gouverneur du Hainaut, baron du Sart de Bouland dans l'école de Moustier au Bois, son village natal.

En 1899, il y avait 1118 mutualités scolaires avec 41771 enfants affiliés.
En 1904, » 3149 » » 114831 »
En 1905, » 3235 » » 134226 »

Les sommes versées en 1899 étaient de 258 815 francs.
» » 1904 » 1 176 178 »

On voit par ces quelques totaux qu'on se trouve en présence d'une institution florissante, d'un mouvement dont l'école primaire belge a subi presque partout les influences et dont l'action a rayonné en dehors des cercles scolaires, de sorte que la Belgique est un des pays du monde où l'idée mutualiste compte le plus de défenseurs et engendre le plus de dévouements.

Aux dernières nouvelles, il y avait en Belgique 7627 sociétés mutualistes diverses reconnues par le gouvernement et 800 associations qui n'ont pas pu ou pas voulu recevoir la sanction officielle.

L.-S. PIDOUX.

CHRONIQUE SCOLAIRE

GENÈVE. — Pendant le premier semestre de l'année courante, l'*Union des instituteurs primaires genevois* a tenu trois séances. Le 17 janvier, la section des Messieurs a réélu son comité et maintenu à la tête de la Société, M. Charles Mosser, régent principal, qui dirige les débats d'une si admirable façon. La section des Dames, de son côté, appelait à la présidence, Mme Reymond, qui devenait de ce fait, vice-présidente de l'Union.

Au cours des séances suivantes, il a été procédé à l'examen du manuel de géométrie de M. Corbaz et du livre de lecture Dussaud et Gavard. En ce qui concerne le premier, certaines modifications ont été décidées d'accord avec l'auteur. La suppression du second a été votée à l'unanimité, puis un vœu a été émis, demandant au Département de l'Instruction publique, la mise au concours d'un projet de livre de lecture essentiellement littéraire.

Ces questions, ainsi que quelques autres de moindre importance, discutées parallèlement dans la section des Dames ont abouti à des conclusions identiques.

Grâce à l'initiative de la Société et surtout à la bonne volonté du chef du Département de l'Instruction publique, la situation des stagiaires vient d'être grandement améliorée. Ceux-ci recevront en effet, jusqu'à leur nomination au poste de sous-régent ou de sous-régente, un traitement annuel de 720 fr., alors qu'ils ne touchaient jusqu'à présent que 3 fr. par jour de classe et pour la première année seulement.

Les séances sont maintenant suspendues jusqu'en septembre prochain afin de permettre aux instituteurs genevois de se vouer entièrement à l'organisation du Congrès scolaire.

L. M.

— L'Institut national genevois avait ouvert, l'an dernier, parmi les membres du corps enseignant primaire, un concours sur un sujet intéressant l'histoire littéraire de la Suisse romande aux XVIII^{me} et XIX^{me} siècles.

Le résultat a été proclamé dans la séance annuelle d'avril dernier.

M. le professeur Ritter, après avoir constaté dans son rapport la réelle valeur des travaux présentés, a donné le nom des lauréats :

Premier prix *ex-æquo* : Mlle Emma Willy, « Les idées pédagogiques de Töpffer ». — M. André Corbaz, Etude sur « Mme Necker-Curchod ».

Deuxième prix : M. Louis Mercier, « Töpffer, polémiste ».

Accessit : Mme Tissot-Cerutti, Etude sur « M. Necker-de Saussure ».

JURA BERNOIS. — Une cérémonie très simple et d'un caractère tout intime réunissait samedi dernier au cimetière de Porrentruy les amis du Dr Ed. Juillerat. Ils avaient tenu — et ç'a été une manifestation toute spontanée et infiniment touchante — à élever un mausolée leur rappelant les traits du cher défunt. C'est M. Egger, professeur, qui l'a remis à la famille en exprimant les sentiments de toute l'assistance. Une délégation des élèves du Technicum de Bienne a déposé

des couronnes au pied du monument et le « Männerchor » a terminé la cérémonie par un de ses plus beaux chants.

Et maintenant, que reste-t-il de cette vie si courte et pourtant si bien remplie ? Un travail colossal consacré à l'enseignement et à l'étude, quelques découvertes acquises à la science et surtout une inépuisable affection que le défunt a prodiguée à tous ceux qu'il estimait. Le bronze gardera son impression songeuse et un peu mélancolique, mais tous ceux qui ont bien connu son âme sensible et généreuse et qui savent qu'ils ont perdu leur meilleur ami lui conserveront au fond du cœur un impérissable et reconnaissant souvenir. B.

VAUD. — Retraite de M. Ph. Anex. — Jeudi 9 mai, un auditoire tout particulièrement nombreux assistait, dans le temple de Gryon, à la cérémonie des promotions : jeunes et vieux voulaient témoigner leur sympathie et leur reconnaissance à M. Anex qui venait de donner sa démission d'instituteur, après 31 ans d'enseignement dans son village natal.

M. le pasteur Beausire, président de la commission scolaire, a dit les regrets que les autorités ont de voir un serviteur si distingué prendre sa retraite. En souhaitant à notre collègue et à sa vaillante épouse un repos justement mérité, l'orateur lui remit un superbe chronomètre, souvenir de la population tout entière.

M. Amiguet, syndic, son ancien élève, rappelle la carrière modèle du maître vénéré, dévoué, ardent au devoir, que fut M. Anex. Aucun de ses élèves n'oubliera ses leçons vivantes et claires, venant du cœur et allant au cœur.

Profondément ému, M. Anex, en quelques mots, remercie les autorités pour l'affection et l'appui qu'elles lui ont constamment prodigués.

Le soir, au souper qui réunit la nombreuse famille de l'instituteur, la commission scolaire, la municipalité et quelques invités, des paroles cordiales se firent encore entendre ; on n'oubliera pas de sitôt le charmant speech de M. le député Amiguet. Ce magistrat compte que M. Anex ne refusera pas à sa commune son expérience et ses bons conseils. Il lui souhaite une longue et heureuse vieillesse au milieu de sa famille aimée.

Tous les instituteurs se joindront aux vœux de l'honorable député de Gryon. Ils se souviendront du rôle important que notre cher collègue a joué au sein de la S. P. V. Homme énergique, homme de progrès, homme conscient de sa haute mission, fier du labeur accompli, il savait revendiquer les droits du maître d'école. Puissions-nous tous lui ressembler. LE COMITÉ.

REVUE DE LA SUISSE ALLEMANDE

Le corps enseignant primaire du canton de St-Gall a vu, ce printemps, la réalisation d'un de ses vœux les plus chers, exprimé depuis longtemps. Jusqu'à cette année, instituteurs et institutrices ne pouvaient obtenir leur brevet définitif qu'après avoir enseigné pendant deux ans. Ils devaient alors se présenter à un nouvel examen portant sur les branches principales qu'ils étaient sensés étudier assez à fond, à côté des leçons. Ce mode de procéder a été aboli et dorénavant, il y aura, comme à Lausanne, un examen préliminaire à la fin de la 3^e et un examen final à la fin de la 4^e année d'études. Pour fixer les notes, on tiendra aussi compte du travail de l'année. C'est le Conseil d'éducation qui décide de l'admission des candidats venant des autres cantons, mais celle-ci ne pourra avoir lieu que si le besoin d'instituteurs se fait sentir.

Dans le même canton, on se préoccupe depuis un certain temps de la *revision de la loi sur l'instruction publique*. Le 11 juin elle sera le principal objet à l'ordre du jour de l'assemblée cantonale des instituteurs. Ceux-ci recevront pour y participer une indemnité de trois francs et la caisse de la société leur remboursera les frais de déplacement.

Les instituteurs et institutrices du canton de *Thurgovie* ont fusionné, il y a cinq ans, en un seul *Fonds de Secours* le Fonds des Veuves et Orphelins et le Fonds de Vieillesse. Durant ces cinq années, la fortune s'est élevée de fr. 373640 à fr. 552079, à quoi il faut ajouter une réserve de 20,000 fr. Le fonds a reçu des dons et legs du montant de fr. 14,380. Soixante instituteurs et institutrices sont favorisés par leurs communes qui leur payent les cotisations.

Dans la ville de *Bâle* les différentes corporations et sociétés intéressées viennent de créer un *bureau de placement pour jeunes gens et jeunes filles* qui quittent l'école. Le corps enseignant y est représenté. Ce bureau aura pour mission de guider les élèves dans le choix d'une profession, souvent si difficile, en s'entourant des renseignements nécessaires qu'il puisera dans les familles et à l'école. Il indiquera aussi de bonnes places d'apprentissage. Un premier essai sera tenté avec les garçons, s'il donne des résultats favorables, le bureau s'occupera également des jeunes filles.

La *Société bernoise des instituteurs* compte actuellement 2709 membres. 279 instituteurs et institutrices n'en font pas encore partie. L'assemblée des délégués, tenue le 27 avril, a décidé de créer, le printemps prochain, un *secrétariat permanent* et une *feuille destinée à défendre les intérêts* du corps enseignant bernois. Ces deux questions, d'une importance capitale, seront soumises, dans le courant de l'année, à une votation générale dans toutes les sections. Y.

BIBLIOGRAPHIE

Manuel de Comptabilité, par Louis Pelet, professeur, ancien directeur de l'École de Commerce de Lausanne. II^e partie. Lausanne, imprimerie Vincent. Prix 1 fr.

Il doit être plus facile d'écrire de gros volumes sur les objets multiples de la comptabilité, que de résumer en soixante et quelques pages, comme le fait M. Louis Pelet, tout ce qu'il y a de termes techniques et d'opérations compliquées dans les choses de la banque et du commerce. La vieille expérience pédagogique de l'auteur, sa longue pratique dans l'enseignement commercial, l'ont bien servi en cette occasion, et nous croyons que la concision et la clarté de son travail seront vivement appréciés par MM. les maîtres des collèges, auxquels ce petit manuel est spécialement destiné. Un simple extrait de la table des matières montrera le nombre et la variété des sujets qui y sont traités : calculs des intérêts, comptes courants, monnaie, effets de commerce, chèques, fonds publics, sociétés commerciales, actions, obligations, etc. Tout ce qu'il y a d'essentiel dans la pratique commerciale est abordé dans ce travail, les termes brièvement définis, les opérations expliquées avec une grande clarté et suivies toujours d'exercices d'application en nombre suffisant et judicieusement choisis. Ce manuel est fait à un point de vue exclusivement commercial ; mais l'auteur a cru devoir y ajouter quelques notions et exemples de comptabilité ménagère. Le volume complet paraîtra à la rentrée d'août. Y.

Erratum. — Dernier numéro, page 323, 6^{me} ligne, lire: « La chose sera *faite* » et non « sera *facile* ».

PARTIE PRATIQUE

La question du rang à l'École

J'ai eu autour de moi, à maintes reprises, des exemples des fâcheuses conséquences qu'entraîne le rang chez certaines natures sensibles. Je connais un enfant d'intelligence plutôt moyenne, il est vrai, mais combien appliqué et persévérant : à fin de l'hiver, où je l'avais vu pâlir sur ses livres, il recule d'une place. Et voilà le résultat de tant de labeur ; car pour l'enfant, c'est le résultat.

Chez des élèves bien doués, de force à peu près égale, il y a aussi ce souci du rang qui assombrit, le mot n'est pas trop fort, les années d'études. Nous désirons que ces années laissent de bons souvenirs ; et ce n'est souvent pas le cas, comme j'ai pu m'en convaincre en amenant la conversation sur ce sujet. D'autres causes peuvent être en jeu, je veux bien, mais celle-là contribue, dans une large mesure, à faire prendre l'étude en dégoût. L'enfant doit pouvoir travailler dans le seul but de s'instruire et non de primer ses camarades. Je pourrais parler d'expérience personnelle. Nous étions deux à nous disputer la première place, et la pensée d'un manquement possible qui m'eût fait perdre mon rang, était pour moi une véritable angoisse. Ce qui fait sourire peut-être maintenant était très sérieux alors ; j'aurais été profondément humilié. J'aimais beaucoup l'étude, cependant j'allais à l'école sans plaisir.

Le rang porte atteinte à l'esprit de bonne camaraderie qui doit régner dans nos classes. L'élève qui recule est découragé, humilié, nourrit peut-être de mauvais sentiments à l'égard de son rival ; il perd aussi plus au moins confiance en soi, tandis que l'école est appelée à développer en lui le sentiment de sa valeur. C'est l'application au travail qu'il faudrait encourager plutôt que de mettre un rang aux intelligences. Quel mérite un enfant a-t-il d'être intelligent !

Excusez-moi, Monsieur, si j'expose librement ici mes idées ; mais je désirerais beaucoup qu'un débat à ce sujet fût ouvert dans l'*Educateur*... ou ailleurs ; et comme l'occasion se présentait de faire cette proposition (tout objective), je me permets de m'adresser à vous, sachant aussi que toute question relative à l'école et au bien de nos élèves vous intéresse.

M. M.

BIOGRAPHIE

Louis Pasteur.

Il y a quelque temps, un journal français demandait à ses lecteurs quels avaient été les sept Français les plus remarquables du XIX^{me} siècle ; celui qui passa en tête de la liste, celui donc qui fut déclaré par plus d'un million de voix comme le plus grand homme du siècle passé, fut Louis Pasteur.

Il naquit à *Dôle* (département du Jura) le 27 décembre 1822. Son père, ancien soldat de Napoléon, avait quitté l'armée et repris son métier de tanneur après les désastres napoléoniens. La famille se transporta à *Marnoz*, puis à *Arbois*, où Louis Pasteur fréquenta l'école primaire ; bon élève, — mais pas extraordinaire, — il remporta quelques prix sans se donner beaucoup de peine ; il aimait à s'acheter des livres et avait plaisir à mettre son nom sur la première page. Son père, à la fois dans le désir de compléter sa propre instruction et dans celui de diriger l'éducation de son fils, travaillait le soir avec lui. Sitôt libre, l'enfant

s'échappait avec des camarades : tantôt c'étaient des parties de pêche sans fin, dans les rivières du voisinage, tantôt c'était à la tannerie qu'ils prenaient leurs ébats. Il semblait avoir des dispositions pour le dessin ; ses copies, bien réussies, et un portrait de sa mère l'avaient fait surnommer « l'artiste ».

A treize ans, arrivé au terme de ses études primaires, qu'allait-il faire ? Deux chemins se présentaient : ou bien suivre tout simplement le lycée de Besançon, ou bien aller à Paris, avec la perspective d'arriver à l'enseignement supérieur, à l'École normale. La question des frais semblait s'opposer à cette dernière solution ; mais grâce à un directeur de pensionnat franc-comtois, très disposé à faciliter les choses à ses compatriotes, tout s'arrangea : un beau jour d'octobre Louis Pasteur fit ses adieux à sa famille et partit pour Paris, en compagnie de son meilleur ami d'enfance. Ce séjour dura peu ; malgré l'intérêt qu'il apportait à son travail, Louis pensait toujours à la maison paternelle ; son ennui devint tel qu'il en perdait le sommeil. Un jour, on l'avertit que quelqu'un était là, qui le demandait : c'était son père qui, craignant pour sa santé, venait le rechercher. Tous deux reprirent, assez tristement, le chemin d'Arbois.

Pendant quelque temps, l'enfant reprit son dessin, faisant le portrait de tous ceux qui venaient le lui demander. Bientôt il partit pour le lycée de Besançon ; c'était à cinquante kilomètres seulement de la maison, et son père y allait tous les jours de grand marché vendre ses cuirs. Louis Pasteur y travailla ferme ; c'est de là qu'il écrivait à ses sœurs : « Travaillez, aimez-vous ; une fois qu'on est fait au travail, on ne peut plus s'en passer ». — Après avoir obtenu son baccalauréat, il est nommé répétiteur l'année suivante ; tout en continuant ses études, il doit aider ses camarades dans ses heures de loisir ; tous les matins, à quatre heures, le veilleur de nuit vient l'appeler : « Allons, monsieur Pasteur, il faut chasser le démon de la paresse ». Son caractère sérieux faisait que ses camarades lui obéissaient facilement ; ils le respectaient.

Comme son échec de Paris lui avait semblé provenir d'un manque de volonté, il s'applique à développer sa volonté ; le perfectionnement de soi lui apparaît comme le but de la vie. Dans cette intention, il aime à s'entourer de bons livres ; à ses yeux, un bon livre est une bonne action qui se renouvelle ; un mauvais livre, une faute incessante et irréparable.

Après de nouveaux examens, il reprend le chemin de Paris, où il rentre dans la même pension comme grand élève et répétiteur ; il devait donner des leçons de six à sept heures du matin pour obtenir une pension réduite, et ne pas imposer à son père de trop lourds sacrifices. (Déjà, de Besançon, il offrait de donner des leçons particulières pour aider à l'instruction de sa plus jeune sœur.)

C'est alors que Pasteur suit les cours du fameux chimiste *J.-B. Dumas*, cours pour lesquels il fallait prendre sa place une demi-heure à l'avance (six à sept cents auditeurs) ; Louis Pasteur fut un auditeur enthousiaste de Dumas qui contribua pour une bonne part à décider sa vocation. Reçu à l'École polytechnique, Pasteur est au comble de ses vœux ; il demande et obtient l'autorisation d'entrer au laboratoire quelques jours avant la rentrée. Simple, grave, presque timide, il passait tous ses moments de loisir à travailler à la bibliothèque ; ses parents ne cessent de lui demander de se modérer ; son excellent ami Chappuis cherche à l'entraîner parfois à des promenades pour faire diversion ; mais là encore, il n'est question que des mêmes travaux, des mêmes recherches. Pendant cette même période, il continue à aller donner des leçons chez son ancien maître

de pension, pour lui prouver sa reconnaissance. C'est aussi lui qui à distance dirige les études de sa sœur cadette, préparant des devoirs, les corrigeant, distribuant encouragements et conseils.

Il commence des recherches sur des sujets de physique ou de chimie, avec Balard, Laurent, etc. A la suite de deux thèses, l'une en physique, l'autre en chimie, dédiées à son père et à sa mère, il obtient le titre de docteur. Il espérait aller apprendre l'allemand, mais ruiné par ses frais de thèses, il dut y renoncer.

Tout absorbé qu'il était par son travail sur le *dimorphisme* (sur la propriété qu'ont certains corps de cristalliser de deux façons différentes) Pasteur prenait part, non seulement de tout son cœur, mais aussi en action, à la vie politique de sa patrie : en 1848, il fut garde national : Je me battrais avec enthousiasme pour la sainte cause de la République, écrit-il à ses parents.

Puis il reprit ses travaux de cristallographie, non seulement dans son laboratoire, mais encore en voyageant, visitant des usines de produits chimiques, à Leipzig, à Vienne, à Strasbourg, etc. ; on a pu dire, dans un article de journal : « Jamais trésor, jamais beauté ne fut poursuivie à travers plus de chemins et avec plus d'ardeur que ces fameux cristaux ». Aussi lorsque enfin une expérience décisive vient confirmer ses hypothèses, il s'écrie : J'ai trouvé ! sort du laboratoire, très ému, embrasse le premier venu de ses collègues ; son illustre maître, le chimiste Biot, partagea son émotion lorsqu'il put à son tour se rendre compte de l'importance de cette découverte : « Mon cher enfant, lui dit-il en lui serrant le bras, j'ai tant aimé les sciences que cela me fait battre le cœur ! »

En mai 1848, la mort de sa mère, survenue subitement, le terrassa ; pendant des semaines, il fut incapable d'aucun travail.

L'année suivante, Pasteur est nommé professeur à Strasbourg. Tout en préparant ses cours avec beaucoup de soin, il poursuit ses recherches scientifiques, pendant les vacances surtout. De plus en plus ses travaux attirent l'attention, même des savants. « Il éclaire tout ce qu'il touche, » disait l'un d'eux. — C'est à Strasbourg qu'il se marie, avec la fille du recteur de l'Académie : « Je n'ai rien de ce qui peut plaire à une jeune fille, écrit-il à la mère de sa fiancée ; mais mes souvenirs me disent que quand j'ai été beaucoup connu des personnes, elles m'ont aimé ».

Puis Pasteur fut nommé professeur et doyen de la Faculté des sciences de Lille. C'est là que, sollicité par un industriel de cette ville, il fut amené à abandonner ses cristaux pour étudier les *ferments*. Les chimistes du temps considéraient les fermentations comme l'altération, sous l'influence de l'air, des substances qui fermentaient : le sucre, le vin, la bière, etc. Pasteur, appliquant toujours ses méthodes patientes d'expérimentation, arrive à la conclusion que la fermentation était due non pas au simple contact de l'air, mais à des infiniment petits qui se nourrissent de la matière en fermentation, et se reproduisent avec une vitesse considérable. Par exemple, dans le cas du vin, c'est le sucre qui sert de nourriture à ces petits ferments, filaments allongés et minces qui se partagent pour donner naissance à deux autres, ces deux derniers donneront naissance de la même manière à quatre autres et ainsi de suite ; en peu de temps, ils arriveront à recouvrir une grande étendue.

Pasteur étudia plus particulièrement le ferment du *vinaigre* , et grâce à d'exactes et multiples recherches, il arriva à démontrer que cette fermentation n'était pas due, ainsi qu'on l'avait cru jusqu'alors, à la présence de matières organiques

(azotées) dans le vin, mais seulement au développement de la fleur de vinaigre, toujours par le même mode de reproduction. Ces recherches le conduisirent à aller étudier la fabrication du vinaigre à Orléans où cette industrie était très développée. Grâce aux travaux du savant, ces industriels obtinrent des résultats meilleurs : une plus grande quantité de vin transformée en vinaigre, d'abord ; puis Pasteur leur indiqua des moyens d'empêcher que la fermentation continue, une fois tout l'alcool du vin transformé en acétates par la fixation de l'oxygène sur l'alcool.

Pendant ses vacances, Pasteur alla à Paris pour continuer ses travaux et s'entretenir avec les plus grands chimistes : son père l'accompagna, pour effacer la triste impression du voyage précédent, et le grand chimiste Biot reçut avec la plus grande cordialité cet homme simple et honnête, sans le dévouement duquel Louis Pasteur ne serait peut-être pas devenu ce qu'il a été.

Le petit laboratoire où Pasteur donnait ses cours devint bientôt célèbre dans le monde des étudiants ; c'était maintenant un professeur parfait, sûr de lui ; sa parole était claire, ses expériences, peu nombreuses mais décisives ; les élèves qui sortaient charmés de ses cours ne se doutaient pas de la peine qu'ils lui avaient coûté à préparer : « Travaillons tous, aimait-il à répéter : il n'y a que cela qui amuse ».

Au cours de ses travaux sur la cristallographie, Pasteur fut nommé *professeur à l'Ecole Normale de Paris*. Il n'eut tout d'abord, comme laboratoire, que deux greniers abandonnés, qu'il dut organiser lui-même ; très peu d'instruments ; les plus mauvaises conditions matérielles : mais il n'y avait pas là de quoi arrêter son ardeur.

(*A suivre.*)

COMPOSITION

Racontez l'histoire d'un nid d'hirondelles : le choix de l'emplacement ; la construction, la nichée, etc.

INDICATIONS. — Préambule : l'hirondelle, messagère des beaux jours ; sympathie qu'elle nous inspire, espérance qu'elle nous apporte, tristesse que nous cause son départ ; grands services que nous rend l'hirondelle en dévorant des quantités de petits insectes. — Le nid d'hirondelles. Choix de l'emplacement : la cheminée, les trous de la muraille, etc. L'hirondelle semble se placer d'elle-même sous la protection de l'homme, puisqu'elle élit domicile dans notre toit. — La construction. Matériaux employés : brins d'herbe, brins de paille, duvet. Patience que déploient le père et la mère ; admirable instinct qui les guide. Lire à ce sujet la page émue de Michelet dans *l'Oiseau*. La nichée. Persévérance inlassable de la couveuse. Soins attentifs du père. Signes divers qui manifestent ou semblent manifester la tendresse maternelle et paternelle. La défense du nid en cas d'attaque. — Conclusion : respectons les nids ; respectons en particulier le nid de la douce hirondelle.

Décrivez le jeu qui vous plaît le mieux et dites quel plaisir il vous procure.

INDICATIONS. — Le jeu qui me plaît le mieux est saute-mouton. On y joue à plusieurs. Un des enfants, en se ployant en deux, fait le « mouton » ; c'est l'obstacle qu'il s'agit de sauter, les jambes écartées en prenant un élan, et en s'aidant des deux mains que l'on appuie en passant sur le dos du « mouton ». Celui qui manque le saut devient à son tour « mouton ». — On peut modifier le jeu de différentes manières (on peut sauter plusieurs « moutons » successivement ou en-

semble, chaque sauteur peut augmenter le nombre des « moutons », etc.). — Ce jeu procure le bien-être que donne tout exercice au grand air : il exige une dépense d'activité et un déploiement d'adresse qui sont une source de jouissance.

Manuel Général.

Les clochers

Les clochers firent leur apparition à l'époque carlovingienne, c'est-à-dire vers le VIII^e siècle : jusqu'alors les cloches étant très petites étaient suspendues au-dessous des combles, ou dans des arcades au-dessus du pignon. Les premiers clochers ont eu, semble-t-il, un but militaire ; dominant la contrée comme les beffrois, ils permettaient au guet, préposé à la garde de la ville, de donner l'alarme en temps opportun. Les églises elles-mêmes servaient de refuge en cas d'attaque et furent parfois munies, à cet effet, de fortifications ; Notre-Dame de Valère, à Sion, dont la construction paraît remonter au XII^e, ou même au XI^e siècle, est demeurée comme un type de ce genre de construction.

Le clocher qui, au début, était séparé de l'église, finit par en faire partie intégrante et se plaça à côté du porche d'entrée ; peu à peu il devint un motif décoratif et prit une silhouette gracieuse. Chaque région a sa forme préférée : les tours ou campaniles dans le Tessin n'ont pas l'apparence massive de ceux au nord des Alpes ; ce sont des rochers sveltes, très élevés relativement à leur section ; ce genre se retrouve dans les Grisons et dans le Valais. Tout le monde connaît le fier clocher de Naters, à la puissante allure ; une série de gracieuses baies romanes, aux meneaux d'une grande délicatesse, font valoir sa forme trapue et participent à l'élancement de sa flèche. De St-Maurice à la Tour-de-Peilz fleurit un genre spécial pour faire place ensuite à des clochers plus massifs flanqués de quatre tourelles d'angle, comme à Vevey, à Lausanne ou à Avenches. Dans la Suisse allemande, les flèches aiguës, comme à Stein, percent le ciel de leurs toitures effilées et, grâce à l'emploi du bois revêtent des formes variées.

(Ouvrons les yeux.)

G. FATIO.

DICTÉES

Degré supérieur.

La chanson du printemps.

Pousses vertes.

Après une semaine de froidure, les pluies d'avril ont gonflé les bourgeons, attendri l'aubier, et la végétation est repartie. C'est la saison où les enfants coupent des brins de saule et les battent du plat de leur couteau pour détacher du bois l'écorce mouillée de sève, et en fabriquent de rustiques sifflets.

A chaque nœud des branches, de minces bouquets de feuilles font leur apparition, mais ne se déplient pas encore. Ils mettent dans le taillis comme une légère fumée de verdure. La forme et la nuance de chacune de ces jeunes pousses permet déjà de reconnaître à quelles essences d'arbres elles appartiennent.

Hors des écailles vernissées, les feuilles des marronniers défriquent leurs larges limbes cotonneux ; celles des tilleuls ont l'air de petits pinceaux pointant le long des tiges rougissantes ; celles des noisetiers, plus avancées, se déploient et s'étalent arrondies.

Les pousses glauques des pommiers laissent voir au centre de leur éclosion les

boutons vermèils de la floraison future, tandis que les cerisiers ne montrent que l'épanouissement de leurs fleurs pareilles à de blancs bouquets de mariée.

En bas, une foison de plantes adolescentes sort du terreau noir et humide : cornets des mugnets, collerettes des aspérules, brochées des narcisses et des tulipes. — Un souffle de printemps passe sur la surface de la terre ; il semble qu'on entende le murmure de la sève qui monte jusqu'à l'extrémité des rameaux.

De tout cet épanouissement, de tous ces bourgeons éclatés s'exhale une verte odeur, semblable à celle des prés récemment fauchés, et grisante comme elle.

(Communiqué par M. Métral.)

A. THEURIET.

Londres

J'aime Londres, son odeur même, une odeur âcre de charbon mouillé, de gaz, de fumée. Je la reconnaitrais entre mille et j'ai besoin de la respirer de temps à autre. Les abords de la métropole anglaise ne sont pas attrayants. Du gris, du noir, des affiches d'un bariolage cru, des enseignes aux lettres démesurées, voilà ce qui frappe les yeux. Le train avance lentement, au-dessus d'une étendue infinie de maisons basses aux courts tuyaux de cheminées, que l'on prendrait pour des terriers plutôt que pour des habitations humaines. Cependant les flèches, les tours des églises, les hauts fourneaux des usines, le ciel barré, rebarré de fils télégraphiques, la Tamise, ses ponts, tout cela ne tarde pas à vous donner une impression de force colossale et vous sentez que vous êtes chez un très grand peuple.

Pierre de Coulevain, *L'Île inconnue*, p. 12.

Alb. C.

VARIÉTÉ

Comment on embarquait autrefois.

Vers une heure nous touchons à Villeneuve, c'est-à-dire que nous y touchons, si nous ne touchons pas auparavant le fond de l'eau. En effet, l'*Aigle* ne songe déjà qu'à s'en retourner bien vite, et il nous jette pêle-mêle dans des bateaux qui flottent au hasard des vellétés de deux manants. Le bateau qui nous porte regorge de paquets, de malles, de gens, les uns debout, les autres assis, certains équilibrés ; et la moindre secousse, le moindre ébranlement nous amènerait la visite de l'onde bleue. C'est peu gai. Les deux manants, l'un à l'avant, l'autre à l'arrière, debout sur les rebords de la rame libre, font une sorte de manœuvre molle et sans accord. C'est peu récréatif ; M. Töpffer finit par les apostropher vivement, ce qui redouble la frayeur de quelques dames, qui aussitôt se pendent aux poches de l'orateur ; sait-on ce qui peut arriver ? Par hasard le bateau arrive en se dandinant sur la grève, et l'on en est quitte pour quelques détestables moments. Sur quoi, nous remarquons deux choses :

La première, c'est que rien n'est stupide, rien n'est aveugle comme de mettre l'exactitude du service et la réputation ou les avantages de la vitesse avant la sûreté et la vie du moindre des voyageurs.

La seconde chose, c'est qu'il n'y a de sûr pour les embarquements que les embarcadères. Ces petits bateaux que l'on surcharge, qui ont contre eux la chance du vent, celle de manquer la corde qu'on leur jette, et bien d'autres, sont des embarcations détestables, quoi que l'on puisse arguer des accidents qui ne sont pas encore arrivés, mais qui arriveront, nous n'en doutons pas. D'ailleurs, n'est-ce

rien que de faire trembler les gens pour eux et pour les leurs, et doivent-ils se tenir pour contents parce qu'on ne les a pas noyés ?...

Or, qu'est-ce qui empêche l'érection d'embarcadères, ou tout au moins une station du bateau au bord de la rive ? Ce n'est pas le peu de profondeur de l'eau, c'est la vitesse du service, cette stupide vitesse à laquelle les Américains, nos confrères (et nous bientôt à leur exemple) sacrifient des cargaisons de ladies et de pères de famille. L'idole des Mexicains avalait moins de monde que n'en engloutit cette idole de l'industrie, des capitalistes, des actionnaires, cette idole des désœuvrés de cafés, des badauds de ports, des flâneurs de rues ; cette idole de qui tant d'hommes attendent la richesse universelle, le mariage des hémisphères, la chute des préjugés, l'abolition de la peine de mort, la désuétude de la poudre à canon, et la société refondue et remise à neuf... la vitesse !

R. TÖPFFER.

COMPTABILITÉ

Compte de notre soirée.

Le 3 février 1907, les élèves des écoles de V.-B. ; F. et R.-V. ont donné une soirée théâtrale et musicale. Etablir le compte de la dite soirée, d'après les données ci-après :

DÉPENSES

Saynète n° 1, 4 exemplaires à 60 c. ; saynète n° 2, 4 exemplaires à 60 c. ; saynète n° 3, 4 exemplaires à 90 c. ; saynète n° 4, 4 exemplaires à 60 c. Payé à l'orchestre T., 9 fr. Frais de décoration, 1,75 fr. Timbres pour affiches et correspondances, 1,85 fr. Collation aux élèves, 11 litres vin à 60 c.

RECETTES

Vendu 76 billets à 30 c.
 » 71 » 60 c.
 » 110 » 80 c.
 Don de M. C., syndic à F., 10 fr.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
	F. c.		F. c.
Saynète n° 1, 4 ex. à 60 c.	2 40	76 billets à 30 c.	22 80
» 2 » 60 c.	2 40	71 » 60 c.	42 60
» 3 » 90 c.	3 60	110 » 80 c.	88 —
» 4 » 60 c.	2 40	Don de M. C.	10 —
Orchestre	9 —		
Frais de décoration	1 75		
Timbres pour affiches et ports	1 85		
Collation. 11 l. à 60 c.	6 60		
Pour balance, bénéfice net	133 40		
	<u>163 40</u>		<u>163 40</u>

A. R.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

1er SERVICE

MM. les instituteurs et Mmes les institutrices sont informés qu'ils doivent adresser au Département une lettre pour chacune des places qu'ils postulent et indiquer l'année de l'obtention de leur brevet.

Le même pli peut contenir plusieurs demandes.

Les demandes d'inscription ne doivent être accompagnées d'aucune pièce. Les candidats enverront eux-même leurs certificats aux autorités locales.

PLACES AU CONCOURS

INSTITUTEURS : Cheseaux s. Lausanne : fr. 1600 et autres avantages légaux ; 7 juin. — **Fontaines :** fr. 1600 plus logement, plantage ou indemnité de fr. 20 et 7 st. de bois à charge de chauffer la salle d'école ; 7 juin.

INSTITUTRICES : Arzier-le-Muids (école semi-enfantine d'Arzier) : fr. 1000 plus logement, indemnité pour jardin, 4 st. hêtre et 100 fagots, à charge de chauffer la salle d'école ; 11 juin.

IIe SERVICE

Congé est accordé le samedi 1er juin aux membres du personnel enseignant qui assisteront, à cette date, à l'assemblée générale de la Société vaudoise des sciences naturelles, à Môtier (Vully).

Aubonne. — Un concours est ouvert en vue de la nomination d'un maître de latin, de grec et d'une partie du français au collège d'Aubonne.

Obligations légales.

Traitement : 2800 fr., avec augmentation de 100 fr. tous les cinq ans d'enseignement secondaire dans le canton. Maximum : 3400.

Adresser les offres de services au Département de l'Instruction publique et des Cultes, (2e service) jusqu'au 31 mai, à 6 heures du soir.

NOMINATIONS

Dans sa séance du 21 mai, le Conseil d'Etat a nommé, à la chaire de minéralogie et pétrographie de la Faculté des sciences de l'Université, à titre de professeur extraordinaire, M. Arthur Bonard, actuellement privat-docent.

Le même jour, le Conseil d'Etat a nommé M. Alexis Jaunin, de Fey, à l'emploi de concierge du bâtiment des Ecoles supérieures de commerce, d'administration et de chemins de fer.

Instituteurs : MM. Goy, Auguste, au Bas-des-Bioux (L'Abbaye) ; Favrod, Ami, à Cuves (Rossinières) ; Chambaz, Emile, à Lussery ; Capt, Frédéric, à Vevey ; Tétaz, Gustave, à Montricher.

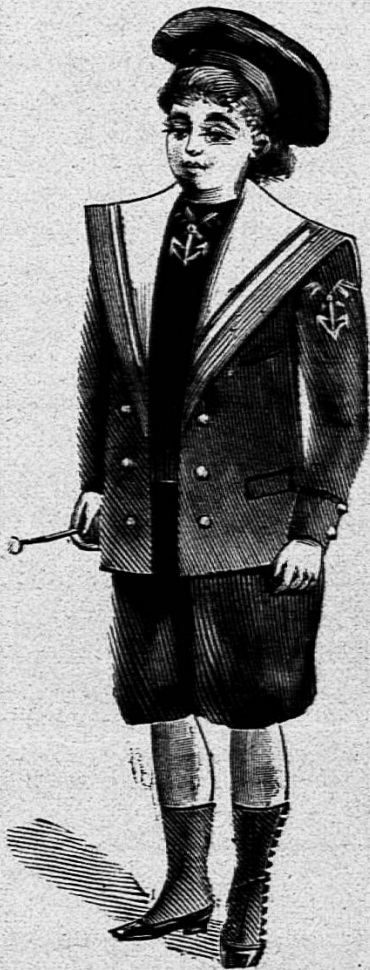
Institutrices : Mlles Pellaton, Amanda, à Nyon ; Corthésy, Berthe, à Nyon ; Mme Bordini-Addor, Julie, à Château-d'OEx ; Mlles Jaton, Marguerite, à Carouge s. Oron ; Grobet, Julie, à Corrençon (St-Cierges) ; Noverraz, Louise, au Muids r. Arzier ; Monod, Cécile, à Vevey ; Dumard, Lina, à Vevey ; Cruchon, Lucie, à Morges. — Mlle Chambaz, Adrienne, maîtresse de travaux à l'aiguille pour les classes de Gonnex, Vennes et Montblesson s. Lausanne. — Mlle Brun, Mathilde, maîtresse d'école enfantine, à Vevey.

OCCASION pour PENSIONNAT

A vendre ou à louer à long terme, à 20 min. de Vevey, **maison de campagne** en partie meublée ou non, pouvant contenir 25 lits. — Grand verger, lawn-tennis, jardin-potager. — Convient pour fonder ou continuer pensionnat. — Conditions très faciles. — Halte, chemins de fer électriques. — S'adresser **Case postale 10183, Vevey.**

VETEMENTS

SUR MESURE ET CONFECTIONNÉS



façon

ÉLÉGANTE ET SOIGNÉE

2 Coupeurs à la Maison

COSTUMES SPORT

& Costumes enfants, tous genres

MAISON MODÈLE

MAIER & CHAPUIS, Rue du Pont, LAUSANNE

CHEMISES BLANCHES & COULEURS

PRIX MODÉRÉS
marqués en chiffres
connus.

Escompte
habituel 3 %

10 %

aux
membres
de la
S.P.R.

PRÊTRE

demande **professorat dans Suisse romande** pour
entrée prochaine. — Offres sous **chiffres H.c. 4046 Y.**
à **Haassenstein & Vogler, Berne.**

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue du Pont, 11, LAUSANNE — Rue de Flandres, 7, NEUCHÂTEL.
Rue Colombière, 2, NYON.

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix,
du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.

LES MACHINES A COUDRE



sont sans rivales
pour l'usage de la **famille** et de l'**atelier**.

Plus de **mille** modèles
s'adaptant à toutes les professions.

EXPOSITION INTERNATIONALE
GRAND PRIX
Milan 1906

Paris 1900
Grand Prix



Expositions
universelles



St-Louis 1904
7 Grands Prix

Paiements par petites sommes. — Machines confiées à l'essai.

COMPAGNIE SINGER

Direction pour la Suisse :

Rue du Marché, 13, GENÈVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, Kanalgasse, 8.

Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert, 37.

Delémont, avenue de la Gare.

Fribourg, rue de Lausanne, 144.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Martigny, maison de la Poste.

Montreux, Avenue des Alpes.

Neuchâtel, place du Marché, 2.

Nyon, rue Neuve, 2.

Vevey, rue du Lac, 15.

Yverdon, vis-à-vis Pont-Gleyre.



HARMONIUMS
ESTEY

BRATTLEBORO·É·U

Très grand choix d'Harmoniums des meilleures marques

Foetisch Frères

FACTEURS DE PIANOS ET HARMONIUMS A LAUSANNE

Succursale à VEVEY

MAISON DE CONFIANCE FONDÉE EN 1804

Ateliers de réparations pour tous instruments

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XLIII ANNÉE — N° 23.

LAUSANNE — 8 juin 1907.



L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR · ET · ÉCOLE · RŒUQIS ·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD.

Maître à l'École d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Le Myosotis, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : R. Ramuz, instituteur, Grandvaux.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : C. Hintenlang, instituteur, Noiraigue.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE



VETEMENTS

SUR MESURE ET CONFECTIONNÉS

façon

ÉLÉGANTE ET SOIGNÉE

2 Coupeurs à la Maison

COSTUMES SPORT

& Costumes enfants, tous genres

MAISON MODÈLE

MAIER & CHAPUIS, Rue du Pont, LAUSANNE

CHEMISES BLANCHES & COULEURS

PRIX MODÉRÉS
marqués en chiffres
connus.

Escompte
habituel 3^o/_o

10^o/_o

aux
membres
de la
S.P.R.



LEYSIN

Magnifique but de promenade, ascensions faciles et sans danger dans les environs.

Tarif très réduit pour écoles et sociétés sur le chemin de fer électrique à crémaillère Aigle-Leysin (s'adresser à la Cie A.-L. à Aigle).

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue du Pont, 11, LAUSANNE — Rue de Flandres, 7, NEUCHÂTEL
Rue Colombière, 2, NYON.

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix,
du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.

Dernières Publications ❖ *Pour Bibliothèques*

- ÉDOUARD ROD. — **L'Ombre s'étend sur la montagne.** 3.50
- D^r J. HUNZIKER. — **La Maison suisse.** Tome IV : *Le Jura* (Suisse romande), avec 130 autotypies, dessins et croquis représentant des types d'architectures. 8.—
- J. DE MESTRAL COMBREMONT. — **Le Fantôme du Bonheur.** In-16. 3.50
- ISABELLE KAISER. — **L'Eclair dans la voile.** In-16. 3.50
- C.-F. RAMUZ. — **Les Circonstances de la vie.** In-16. 3.50
- PHILIPPE MONNIER. — **Venise au XVIII^{me} siècle.** Volume in-8 écu. 5.—
- VICTOR-H. BOURGEOIS. — **Impressions artistiques et archéologiques à Florence.** Vol. in-8 écu de 195 pages. 2.—

On désire placer dans la Suisse française un

garçon

de 14¹/₂ ans, écolier d'un Gymnase de la Suisse allemande, pendant les prochaines vacances durant cinq semaines (commencement juillet, jusqu'au 15 août) chez un instituteur qui pourrait lui donner des leçons de français, calligraphie et dessin technique.

Adresser les offres avec prix pour la pension et les leçons sous chiffres **O. F. 1413 Orell Füssli-Publicité, Zurich.**

COQUELUCHE **Remède infailible**
GUÉRISON EN QUELQUES JOURS. — Notice gratis.
Ecr. à M. LESGENE, 1^{er} Prix des Hôpitaux de Paris, à LIVAROT (Calvados)

Haml's Cacao-Avoine

Reconstituant de premier ordre

Envoi franco par poste : le ¹/₂ kg., fr. **1,10**. Par 2 kg., fr. **1**.—. Par 4 ¹/₂ kg., fr. **0,90** le ¹/₂ kg. Chocolat surfin en poudre aux mêmes conditions. Echantillons gratuits et franco sur demande.

Pour MM. les instituteurs, payable à 30 jours.

A. MOURON, Lausanne

Importation de Cafés, Thés, Cacaos, Vanille

Téléphone 478

Ecole suisse de Gênes. Place de maître ordinaire pour classes élémentaires et secondaires. Trente heures de leçons par semaine. — Traitement initial : 1800 livres italiennes. Année scolaire : d'octobre à juillet. — Préférence candidat suisse français connaissant aussi l'allemand. — Adresser offres, certificats, références à la **Direction de l'Ecole suisse**, Via Peschiera n° 31, **Gênes** (Italie).



Stations climatériques

MACOLIN & EVILARD

(900 m.) (700 m.)

Station de chemin de fer de Bienne (C. F. F.)
Gorge de la Suze. Place de fête pour sociétés et écoles.

Funiculaire Bienne-Macolin. Prix pour écoles :
 Montée 20 cent. Descente 10 cent. Retour 25 cent.

Funiculaire Bienne-Evilard. Prix pour écoles :
 Montée 10 cent. Descente 10 cent. Bl. 883 Y.



P. BAILLOD & C^{IE}

Place Centrale. • **LAUSANNE** • Place Pépinet.

Maison de premier ordre. — Bureau à La Chaux-de-Fonds.

Montres garanties dans tous les genres en **métal**, depuis fr. 6; **argent**, fr. 15; **or**, fr. 40.

Montres fines, Chronomètres. Fabrication. Réparations garanties à notre atelier spécial.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Brillants

BIJOUTERIE ARGENT

et Fantaisie.

ORFÈVRES ARGENT

Modèles nouveaux.

RÉGULATEURS

depuis fr. 20. — Sonnerie cathédrale.

Achat d'or et d'argent.

English spoken. — Man spricht deutsch.

GRAND CHOIX

Prix marqués en chiffres connus.

Remise

10% au corps enseignant.

